

*Questions au Feuilleton*

**M. l'Orateur:** Le ministre pourrait peut-être en donner lecture, puis nous verrons s'il y a des objections.

**M. MacEachen:** Voici la motion proposée:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier et faire rapport sur les questions touchant l'aménagement de la région de la capitale nationale, et notamment sur les programmes et opérations de la Commission de la capitale nationale;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au comité spécial mixte;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, faire produire des documents et dossiers et interroger des témoins; à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre; à faire rapport à l'occasion; à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et à se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le comité présente un rapport définitif dans les 90 jours qui suivront l'adoption de cette résolution en s'appuyant sur les témoignages entendus par le comité spécial mixte de la région de la capitale nationale créé en juin 1975, et ceux entendus par le nouveau comité;

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie du comité spécial mixte;

Que le quorum du comité spécial mixte de la région de la capitale nationale soit fixé à onze (11) membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois qu'il y aura un vote, une résolution ou toute autre décision, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances pour entendre des témoignages et en autoriser l'impression, lorsque le quorum n'est pas atteint, à condition que cinq (5) membres soient présents, et que les deux Chambres soient représentées; et

Que le comité spécial mixte de la région de la capitale nationale soit autorisé à retenir les services de conseillers et d'autres experts, sténographes et employés de bureau dont il peut avoir besoin dans le cadre de son étude des questions touchant l'aménagement de la région de la capitale nationale.

● (1522)

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à permettre au ministre de présenter cette motion à ce moment-ci?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en dépit de mon opposition irréductible aux comités mixtes, je ne m'opposerai pas à la présentation de cette motion.

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, c'est une simple remarque que je veux faire, j'aurais bien aimé recevoir le texte de cette motion dans les deux langues, car je m'accommoderai beaucoup mieux de la langue française. Alors je remercie infiniment le monsieur qui vient de me l'apporter, et j'ajouterai que je suis d'accord sur cette résolution.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** La Chambre a consenti à la motion du ministre.

**M. Jones:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord à propos de cette motion.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[M. MacEachen.]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 66, 178 et 457.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES POSTES EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

Question n° 66—**M. Jones:**

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il des bureaux en a) Angleterre, b) France et, dans l'affirmative, combien dans chaque cas?

**M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le ministère a deux postes en Grande-Bretagne, notamment à Londres et à Glasgow, et un à Paris, en France.

## LE BUREAU DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Question n° 178—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Bureau de la propriété intellectuelle et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

**M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Au 31 octobre 1977, huit fonctionnaires dont aucun à la retraite.

2. a) 1975-1976—\$2,140.70. Aucun contrat n'a été attribué à des fonctionnaires à la retraite. b) 1976-1977—\$25,886.91. Aucun contrat n'a été attribué à des fonctionnaires à la retraite.

## CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES DÉPENSES

Question n° 457—**M. Leggat:**

Depuis 1970, quelle somme le ministère de la Consommation et des Corporations et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de New Westminster au cours de chaque année financière?

**M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Le ministère ne tient pas compte de ses dépenses par circonscription. Il n'est donc pas en mesure de fournir des chiffres pour celle de New Westminster.

[Traduction]

**M. Dick:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voulais poser une question au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Au cours de la première session de la présente législature, j'ai fait inscrire la question n° 5752 au Feuilleton le 15 juin 1976. Elle a été reportée dans la deuxième session où, le lundi 6 juin 1977, elle apparaissait portant le n° 1380. Elle a maintenant été encore reportée dans la troisième session où, le lundi 28 novembre, elle réapparaissait sous le n° 29. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé pourrait-il me dire quand le gouvernement a l'intention de répondre à cette question, qui a trait à la compagnie Consolidated Computer Incorporated et aux démêlés du gouvernement avec cette compagnie.